Le vallon de Mirabel - Les balades de Léa et Tino

PUY-de-DÔME
L'Auvergne des Volcans

Distance	Durée	Difficulté	Dénivelé	Balisage
2.3 km	0h45	Facile	+60 m	Papillon

Chiens autorisés — Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse en raison de la présence de troupeaux.

Présence de troupeaux et chiens de protection

Itinéraire

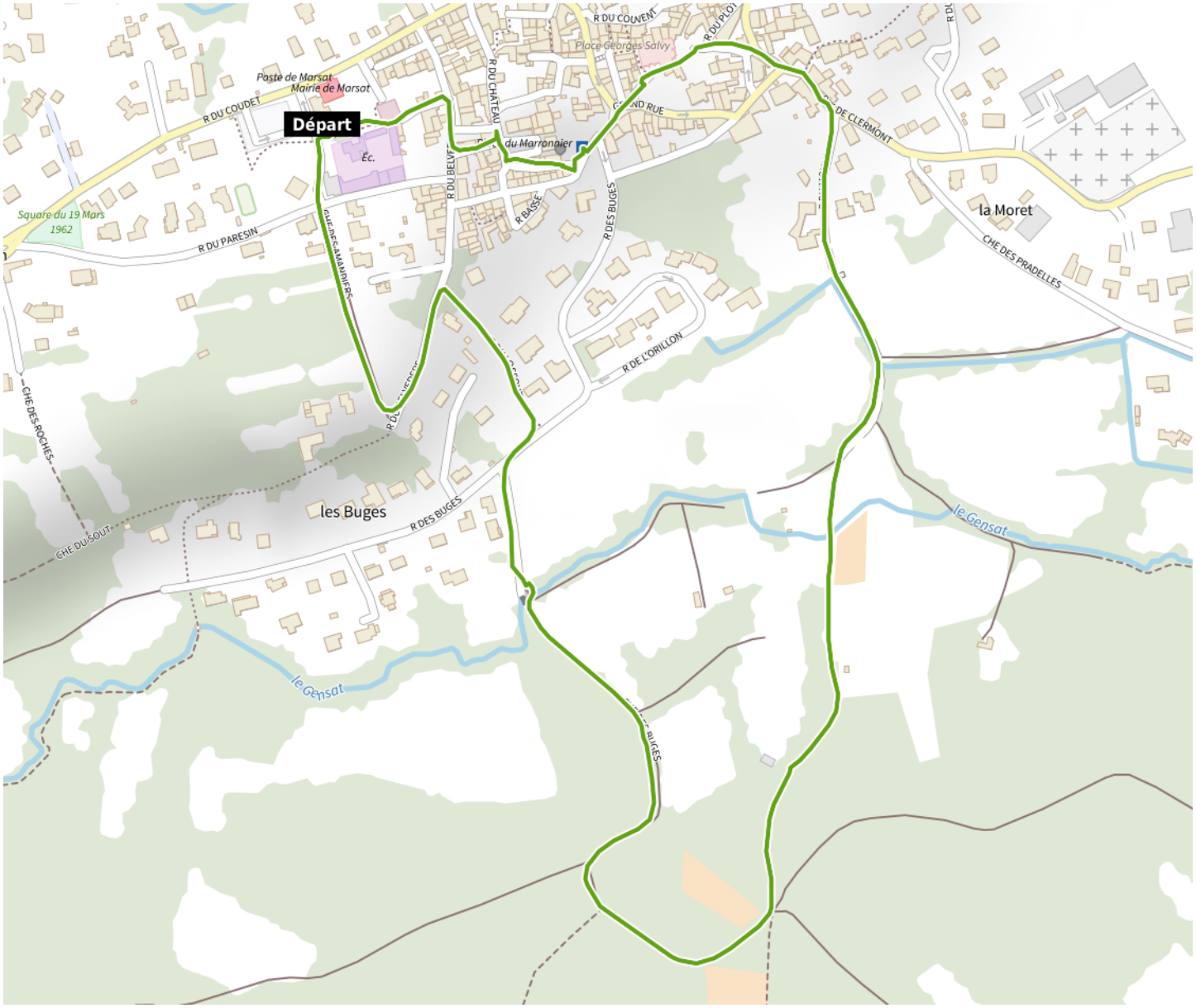

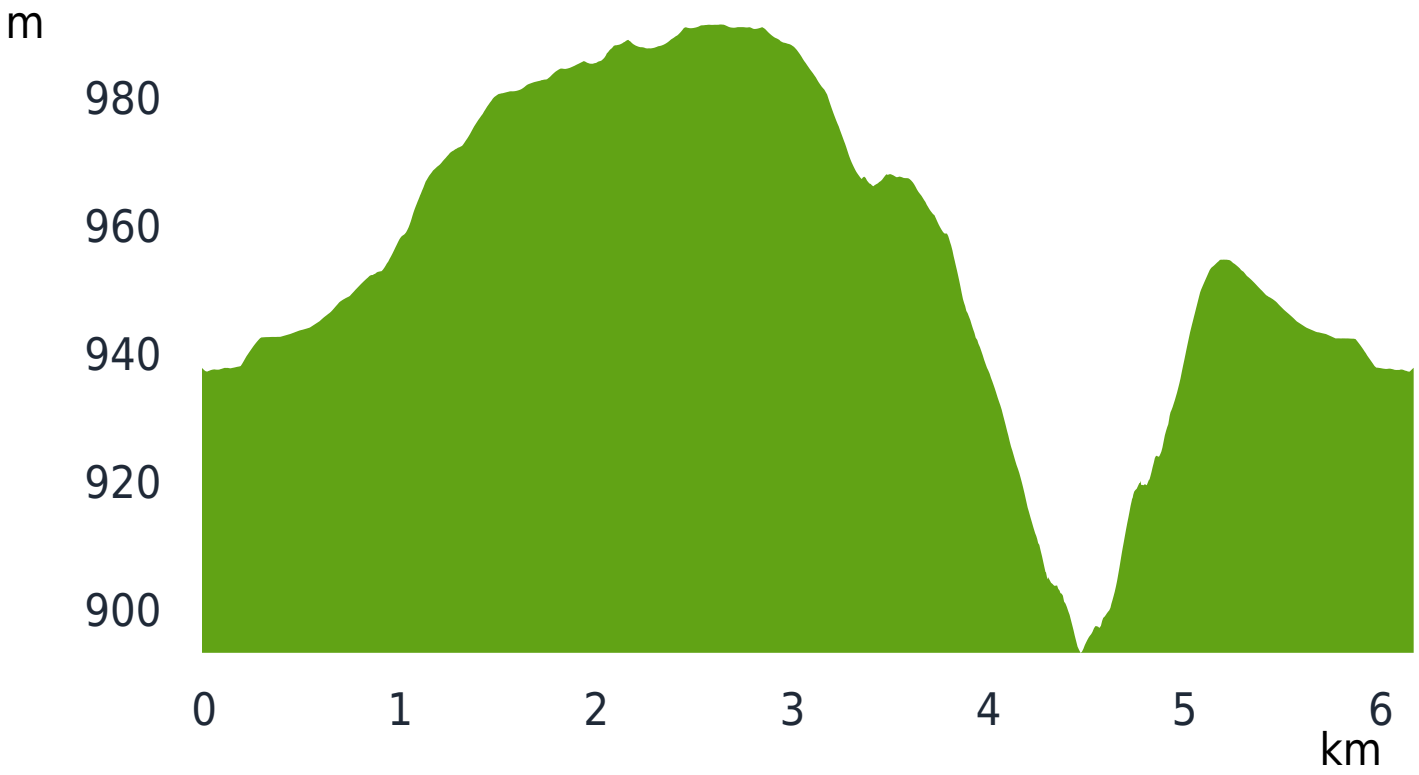

Point de départ

Ville de départ
Marsat
Adresse de départ
Parking derrière la mairie
63200 Marsat

Accès au point de départ
À la sortie sud-ouest de Riom, prendre la D83 sur 3 km jusqu'à Marsat. Parking derrière la mairie.

Description du parcours

Cette randonnée familiale suis les rangées de pommiers du vallon de Mirabel, puis le labyrinthe des rues de Marsat. À voir aussi, les fontaines, les tours du château, la Viergenoire, les ruines du couvent de femmes, bâti il y a presque 1 400 ans...

Détail du parcours étape par étape

Étape 1 : Du panneau de départ, sur le parking, longer le terrain de sport et franchir la grille. Emprunter en face le chemin des Amandiers. À l'intersection en T, tourner à gauche. Dépasser la croix en pierre, s'engager à droite dans la voie piétonne. À l'intersection en T, prendre la route à droite. À 20 m, virer à gauche jusqu'à la passerelle sur le ruisseau.

Étape 2 : Progresser sur le chemin en face, ignorer un chemin à gauche. À la fourche dans le bois, se maintenir à gauche. Au croisement de quatre chemins, redescendre par celui de gauche (vue sur Marsat) jusqu'à une intersection en T.

Étape 3 : Partir à droite. Poursuivre tout droit jusqu'aux premières maisons (meule d'un ancien moulin). Remonter la route de Clermont par la gauche. Prendre la rue de l'Église à gauche (église et croix du calvaire). Contourner l'église par la gauche jusqu'à la place cloître.

Étape 4 : Traverser la Grand-Rue. Aller en face rue de la Treille puis rue de la Grande Fontaine (lavoir, fontaine et tour médiévale). Place du Marronnier, à droite, s'engager dans la rue du Marronnier par un étroit passage à gauche, puis dans la rue à droite. Virer à gauche allée des Écoles. Rejoindre le parking par le parc à l'arrière de la mairie.

Randonnée proposée et gérée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme - PDIPR.